



Maine et Loire

## Compte rendu FO DGFIP49 : Visio/audio-conférence du 21 février 2022 avec la Direction locale.

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

La direction a convié les organisations syndicales à une conférence visio/audio ce lundi 21 février 2022 à 11 heures pour faire un point sur la situation globale à la DDFIP du Maine et Loire.

### **Situation sanitaire :**

108 cas COVID ont été recensés depuis le début de l'année (88 en janvier et 20 depuis début février), situation en nette décroissance et qui suit la tendance nationale

La très grande majorité des contagions ont eu lieu dans le milieu familial et non professionnel.

Aucun agent d'accueil n'a été contaminé par contact avec un contribuable.

De nouveaux masques tissus devraient être distribués dès cette semaine quand bien même leurs utilisations ne seraient plus obligatoires...

Pour **FO**, la piètre qualité de la dernière livraison de masques (peu pratiques, difficiles à porter, trop grands et difficile à attacher), ont obligé les agents à s'acheter des masques pour travailler, ce qui n'est pas normal. Des masques chirurgicaux jetables auraient dû être la norme !

### **Télétravail :**

Retour à la normale pour les modalités de télétravail : sur la base du volontariat, jusqu'à 3 jours par semaine en mode ponctuel ou régulier.

Sur préconisations médicales, le télétravail peut être étendu à 4 jours par semaine.

Selon la Direction locale, le taux de télétravailleurs dans notre département (42%) est supérieur à la moyenne nationale et à la moyenne de l'inter-région.

Le nombre de jour de télétravail étant fixé en amont entre le chef de service et l'agent, il ne peut être modifié par la seule volonté d'une des deux parties que de manière ponctuelle et exceptionnelle.

**N'hésite pas à nous contacter si tu estimes que tes droits ne sont pas respectés !**

### **Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail :**

Deux groupes de travail sont prévus les 1er et 22 mars afin d'analyser les réponses au questionnaire. Ces réunions permettront de faire le point et d'écartier des actions qui existent déjà (ex : dotation de poubelles de tri sélectif...) ou celles relevant du fonctionnement de la DDFIP49.

### **Mutations locales au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :**

La Direction locale a indiqué que les mouvements locaux de mutations seraient divulgués fin juin.

M. Guérineau a précisé que ne seront communiquées aux organisations syndicales que les informations dont la Direction Générale autorise la transmission. Selon lui, afin de garantir une égalité de traitement entre l'ensemble des agents des directions sur l'ensemble du territoire.

Les organisations syndicales locales ont exigé qu'un classement des demandes leur soit transmis comme il est d'usage pour ceux transmis aux syndicats nationaux pour les mutations nationales.

**FO DGFIP 49 sera là pour défendre tes droits auprès de la Direction !**

**N'oublie pas de transmettre à FO DGFIP 49 une copie de ta demande !**

### **Fusion SPFE Angers/Saumur :**

Pour la Direction, l'organisation du service doit être mise en place par M Miramon avant le 17 mars.

Celui-ci doit se rapprocher des agents de Saumur et valider avec eux leurs futurs positionnements (télétravail, travail à distance...).

Une précision importante pour les collègues télétravailleurs, l'autorisation mise en place **avec le précédent chef de service reste acquise.**

**Avec FO DGFIP49, PRIORITÉ AUX AGENTS !**